



certificat de capacité a mariage

Par **ralph30400**, le **19/09/2011** à **21:11**

bonjour

voila mon probleme je vai me marier le mois de decembre 2011 et a ce jour la j ai pas encore fait la demande pour avoir le ccam moi je reside en france et je suis binational (nationalité algerienne-française) et mon future conjoint il reside en algerie il a deja pris un rdv pour le depot de dossier de ccam mais je veux savoir si c est necessaire ma presense au consulat de france a oran ou bien il suffit la presence de mon future conjoint qu il a juste la nationalité algerienne cordialement et bon courage a tout le monde.